

## Annexe à la convention Sylvatub Septembre 2013 – décembre 2014

<b>Prestation</b>	<b>Volume annuel d'activité</b>	<b>Prix unitaire plafond HT</b>	<b>Prix unitaire plafond TTC</b>
1 - Autopsie sommaire pour prise d'échantillon et recherche de lésion évocatrice	Sans objet	30,94 €	37,00 €
2 - Prélèvement des ganglions et lésion selon note de service DGAL en vigueur	Sans objet	13,38 €	16,00 €
3 - Culture pour recherche de Mycobacterium bovis	Moins de 100 bactériologies par an	71,07 €	85,00 €
4 - Culture pour recherche de Mycobacterium bovis	Plus de 100 bactériologies par an	35,12 €	42,00 €
5 - Analyse PCR sur lésion évocatrice selon note de service DGAL en vigueur	Moins de 100 échantillons par an	66,89 €	80,00 €
6 - Analyse PCR sur lésion évocatrice selon note de service DGAL en vigueur	Plus de 100 échantillons par an	50 ,17 €	60,00 €
7 - Envoi de matériel biologique du laboratoire d'analyse vers le laboratoire d'analyse agréé 8 - Envoi d'extraits ADN du laboratoire d'analyse vers l'ANSES Maisons Alfort	Par prélèvement et au maximum à concurrence des frais réellement engagés (justificatifs à conserver)	18,40 €	22,00 €
9 - Envoi de souches du laboratoire d'analyse vers l'ANSES Maisons Alfort		37,63 €	45,00 €
10 - Formation à la prise en charge des prélèvements de carcasses suspectes, par session	Organisée au niveau régional ou interdépartemental par l'animateur national	167,22 €	200,00 €

Aucun autre type de frais ne peut être pris en charge dans le cadre de cette convention. Les conditions de réalisation des prélèvements et des analyses sont décrites dans les notes de service en fonction des niveaux de surveillance des départements (note DGAL/SDSPA/N2011-8214 et suivantes). Toutes les informations techniques sont disponibles sur le site [www.plateforme-esa.fr](http://www.plateforme-esa.fr).

Le Président,